

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 8 septembre 2017**

L'an deux mil dix sept, le huit septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint,
Mr JOSSET Antoine, 2ème Adjoint, MM. GOURDIN Laurent - PANNETIER Roland - RICHARD Guy
Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

Excusé : néant

Mme FAYET Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/31 :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF : Requête déposée par l'Association de Défense du Patrimoine Paysager de St Pierre sur Erve –

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une requête a été déposée près du Tribunal Administratif par l'Association de Défense du Patrimoine Paysager de St Pierre sur Erve concernant la déclaration préalable de division parcellaire avant de construire en bordure du chemin des Besnardières n° 053 248 17 M2001 accordée le 13/06/2017. Cette contestation est motivée par le projet de construction d'un atelier de veaux de boucherie qui occasionnerait de graves préjudices au village (dégradation du patrimoine paysager, de la voirie, pollution, ...). De même il est demandé de déplacer l'implantation d'un pylône de téléphonie mobile prévue suite à cette division parcellaire dans le cadre du programme gouvernemental de résorption des Zones Blanches.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ confirme son opposition à l'installation de cet atelier de veaux de boucherie,
- ⇒ donne son accord pour le déplacement de l'implantation du pylône de téléphonie mobile,
- ⇒ soutient Mr le Maire dans sa démarche d'annulation de son arrêté de non opposition à cette déclaration préalable, avec l'appui de Mme l'Architecte des Bâtiments de France,
- ⇒ autorise Mr le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

PLACE DE LA BASCULE : Aménagement paysager –

Mr le Maire présente les devis de trois entreprises pour les travaux d'aménagement paysager de la Place de La Bascule. Ces derniers n'étant pas comparables, ils seront étudiés en commission des travaux.

DELIBERATION N° 2017/32 :

PLACE DE LA BASCULE ET LOTISSEMENT DES DEUX CHENES : Déplacement d'un coffret électrique –

Mr le Maire présente le devis ENEDIS d'un montant de 2 489.18 € HT pour le déplacement d'un coffret électrique en bordure du lot n° 3 du Lotissement des Deux Chênes et de la Place de la Bascule.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ accepte le devis ENEDIS pour un montant de 2 489.18 € HT,
- ⇒ donne son accord pour une participation du propriétaire du Lot n° 3 à hauteur de 50 %,
- ⇒ autorise Mr le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à cette décision.

PLACE DE LA BASCULE ET LOTISSEMENT DES DEUX CHENES : Travaux d'évacuation des EU et EP –

Les travaux d'évacuation des eaux usées et pluviales réalisés par l'entreprise LEMEE sont terminés. La découverte de rochers sur le chantier va entraîner une augmentation du coût. La commission des travaux étudiera ce surcoût.

DELIBERATION N° 2017/33 -

CONTRAT DE LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTION POUR LA MAIRIE –

Mr le Maire présente un contrat de location d'un nouveau photocopieur multifonction pour la mairie proposé par la Sté TOUILLER ORGANISATION de Laval.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ accepte ce nouveau contrat de location pour 5 ans renouvelable, selon un loyer trimestriel de 100.00 € HT, un forfait annuel de consommation de 30.00 € HT pour 8 000 copies NB et de 342.00 € HT pour 9 000 copies couleur, soit un coût annuel de 772.00 € HT,
- ⇒ précise qu'en cas de nouveau marché plus avantageux dans le cadre de la Communauté de Communes ou d'un regroupement de communes, la commune se réserve la possibilité de s'y rattacher sans préavis,
- ⇒ autorise Mr le Maire à signer les documents se rapportant à ce contrat.

.../...

DELIBERATION N° 2017/34 :

TARIFS DE LOCATION DU GITE COMMUNAL ET CONVENTION DE MANDAT DE GESTION POUR 2018 –

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par la SARL Gîtes de France Vendée/RESA Mayenne, pour la gestion des réservations du gîte communal « Le Presbytère » en 2018, avec une rémunération de 14 % du prix des locations à la semaine ou au week-end, 6 % pour les locations longue durée, 10 % pour les réservations apportées par le propriétaire et 7 % si le propriétaire fait sa réservation via le module propriétaire.

Monsieur le Maire propose également la révision des tarifs de location du gîte 2017 fixés par délibération du 22/07/2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les dispositions de cette convention et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.
- réactualise les tarifs de location, à compter du 6 janvier 2018, comme suit :

| LOCATION DU GITE : | |
|---|---|
| Semaine Très Haute Saison (du 07/07 au 24/08/2018) | 510,00 € |
| Semaine Haute Saison (du 30/06 au 06/07 et 25/08 au 31/08/2018) | 500,00 € |
| Semaine Moyenne Saison (du 10/02 au 09/03, du 07/04 au 29/06, du 01/09 au 28/09, et du 20/10 au 02/11/2018) | 435,00 € |
| Semaine Basse Saison (du 06/01 au 09/02, du 10/03 au 06/04, du 29/09 au 19/10 et du 03/11 au 21/12/2018) | 335,00 € |
| Semaine Noël (du 22/12 au 28/12/2018) Semaine Nouvel An (du 29/12/18 au 04/01/19) | 350,00 € |
| Week-end, mini-semaine ou semaine promotionnelle | 255,00 € |
| Nuit supplémentaire | 1/7 du prix de la semaine |
| Week-end promotionnel annuel des Gîtes de France | 120,00 € |
| Location mensuelle | 1 200,00 € |
| CHARGES ANNEXES : | |
| Electricité (le kw supplémentaire au-delà de 8 kw par jour) | 0,10 € |
| Chauffage au gaz (le kg en sachant qu'1m3 équivaut à 5 kg) | 2,00 € |
| Bois (le stère) | 45,00 € |
| Bois (le panier) | 2,00 € |
| Forfait ménage | 50,00 € |
| Linge de maison (par personne) | 2,00 € |
| Service petit déjeuner (par personne) | 8,00 € |
| LOCATION DE VTT : | |
| Pour 1 VTT | Journée : 10 € WE : 15 € Semaine : 30 € |
| Pour 2 VTT | Journée : 18 € WE : 25 € Semaine : 50 € |
| Pour 3 VTT | Journée : 25 € WE : 33 € Semaine : 66 € |
| Pour 4 VTT | Journée : 32 € WE : 40 € Semaine : 80 € |

Le Conseil Municipal rappelle qu'il donne délégation d'attribution au Maire afin de le charger, à titre exceptionnel et promotionnel, de la négociation des tarifs de location pour conclure certains contrats.

DELIBERATION N° 2017/35 :

PERSONNEL COMMUNAL : Vacance du poste d'agent de restauration à la cantine municipale –

Mr le Maire informe le Conseil Municipal du départ de l'agent de restauration à la cantine municipale au 31/12/2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

⇒ de lancer un appel à candidatures au poste d'agent de restauration pour le 01/01/2018,

⇒ de confirmer sa délibération du 10/07/2015 précisant que le poste d'agent de restauration peut être pourvu par un agent non titulaire à temps non complet à 12/35^{ème}.

ECOLE : Information sur la rentrée scolaire –

Mr JOSSET informe les conseillers municipaux que le RPI compte 78 élèves à la rentrée scolaire. Une étude devra à nouveau être faite pour augmenter cet effectif. La semaine de 4 jours et demie a été renouvelée mais le Conseil d'Ecole pourra voter de nouveau sur cette organisation pour la prochaine rentrée.

Une famille domiciliée dans la commune demande l'organisation d'un transport le mercredi midi de l'école de Saulges où est scolarisé son fils vers l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Vaiges. Cette demande sera diffusée aux 3 autres écoles et mairies du RPI afin de savoir si d'autres familles sont concernées. Une solution avec le transport « Petit Pégase » pourra être également étudiée avec une participation ponctuelle de la commune.

SERVICE TECHNIQUE :

Les travaux demandés pour les mois précédents ont été effectués. Mr LE BLANC informe les conseillers municipaux qu'une réunion avec les communes concernées par ce service technique fait apparaître un bilan mitigé concernant cette nouvelle organisation. Un nouveau point sera fait en fin d'année.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal sur la mise en route de deux « chantiers » de la Communauté de Communes des Coëvrons :

- les modalités de répartition des charges de mutualisation,
- le projet d'un pacte de solidarité financière et fiscale.

Des comités techniques vont travailler sur ces deux sujets avec pour objectif une mise en œuvre début 2018.

.../...

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Nouveau Site Internet –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'une réunion aura lieu à l'Espace Coëvrons le 19 septembre prochain pour présenter le nouveau Site Internet de la Communauté de Communes des Coëvrons qui pourra être accessible aux élus.

DELIBERATION N° 2017/36 :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Mise en place d'un conseil en énergie partagé –

Suite à la proposition de la Communauté de Communes des Coëvrons,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- décide de donner son accord pour participer, à hauteur de 250.00 €, au conseil en énergie partagé entre la Communauté de Communes des Coëvrons et les communes des Coëvrons.

DELIBERATION N° 2017/37 :

SYNDICAT DU BASSIN DE L'ERVE : Avis sur le rapport d'activités 2016 –

Mr le Maire présente le rapport d'activités 2016 du Syndicat du Bassin de l'Erve.

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ n'a pas d'observation à formuler concernant ce rapport.

SYNDICAT DU BASSIN DE L'ERVE : Travaux sur les ouvrages hydrauliques –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux sur les ouvrages hydrauliques à La Rochebrault et au Moulin d'Hardray commenceront mi-septembre.

URBANISME :

Mr le Maire donne lecture d'un courrier d'un particulier qui présente un projet d'installation au lieu-dit « Les Tibouchères ».

FISAC :

Mr le Maire présente un courrier de la Préfecture concernant le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

SOCLE :

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture de la Région relatif à la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE). A ce titre, un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) au niveau de la Communauté de Communes des Coëvrons devrait être élaboré.

DEFENSE CONTRE L'INCENDIE :

Mr le Maire présente un courrier du Service Départemental d'Incendie et de Secours informant la commune que le poteau incendie doit être contrôlé régulièrement. Ce contrôle est assuré par le SIAEP de la région de Chémeré Le Roi. D'autre part, il a été demandé qu'un 2^{ème} poteau incendie soit installé dans l'agglomération.

DELIBERATION N° 2017/38 :

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DANS L'AGGLOMERATION : Demande d'attribution d'un Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes des Coëvrons -

Mr le Maire présente le projet de financement des travaux d'aménagements dans l'agglomération comprenant l'aménagement de la place de La Bascule située rue du Haut Bourg, la restauration des murs d'enceinte de la mairie, de l'école et du cimetière et la mise en place d'un abribus dont le montant global est évalué à 123 370.75 € HT :

Dépenses :

- Travaux et maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place de La Bascule
 - MO Devis DURET 3 600.00 € HT
 - Travaux terrassement Devis EUROVIA 57 215.00 € HT
 - Travaux confection mur Estimation DURET 20 000.00 € HT
 - Travaux réseau EP Devis LEMEE 19 316.40 € HT
 - Travaux aménagement paysager Devis FOURRIER 5 205.67 € HT
 - Travaux de reconstruction et restauration des murs
 - Devis CHEVALLIER 14 623.68 € HT
 - Mise en place d'un abribus
 - Devis INTERVAL 3 410.00 € HT
- 123 370.75 € HT

Recettes :

| | |
|--|--------------|
| • Aide parlementaire : | 5 000.00 € |
| • Subvention Etat DETR (30 % sur 91 540 € HT) : | 27 462.00 € |
| • Subvention Région PCC (30 % sur 98 244 € HT) : | 29 473.00 € |
| • Subvention CCCoëvrons « Fonds de concours » : | 25 000.00 € |
| • Autofinancement : | 36 435.75 € |
| | ----- |
| TOTAL : | 123 370.75 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ adopte l'opération de travaux d'aménagements dans l'agglomération et approuve son financement,
- ⇒ décide de demander l'attribution d'un Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes des Coëvrons afin d'aider le financement de cette opération,
- ⇒ autorise Mr le Maire à élaborer le dossier correspondant et à signer les documents s'y rapportant.

SECURITE ROUTIERE :

Afin d'étudier la réglementation de la circulation dans le centre-bourg (sécurisation, miroirs, ...), le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de prendre contact avec Mr PRUD'HOMME, responsable de la gestion de la route à l'Agence Technique Départementale Centre.